

# Jeudi 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt trois le vingt et un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIOCH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal le 13 décembre 2023

**PRÉSENTS** : MM. PIOCH Gérard, FARAIL Dominique, CHAMPION Roger, FAVRIE Alain, Ann PACKAM, Patrick WOJNAROSWKI, BOLANO Francis, Olivier BAUTISTA et HERNANDEZ Delphine,

**Absents non excusés** : Jennifer ALVAREZ

**Procurations** : Paul Hugues BARBASTE a donné procuration à Dominique FARAIL  
Jacques DOUTRE a donné procuration à Mr Gérard PIOCH  
CASAL Laetitia a donné procuration à Laurent Peyrac

Secrétaire : Dominique FARAIL

**OBJET - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT 2023) du 07/12/2023**

**Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,**

**Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales,**

**Vu le rapport définitif de la CLECT 2023 adopté le 07 décembre 2023,**

**Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres s'est réunie le 07 décembre 2023.**

**Le rapport définitif de la CLECT 2023 fixe ainsi le montant de l'AC 2023.**

**En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes.**

**La première, objet de la présente délibération, consiste en l'approbation du rapport par les communes membres selon la règle de la majorité qualifiée. Dans le même temps, le Conseil communautaire de la CCRLCM délibère à la majorité simple pour adopter le rapport de la CLECT.**

**Ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,**

**Par 13 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix ABSTENTION**

**-APPROUVE le rapport définitif de la CLECT 2023 adopté le 07 décembre 2023 et annexé à la présente délibération**

convient de lancer un appel d'offres pour la STEP et juste faire une mise en concurrence pour le bassin avec réponse pour le 20 janvier et prise en fonction au 1er février 2024.

**Objet : COPIL :**

Monsieur le Maire a assisté le lundi 11 décembre à 17h à la CCRLCM à une réunion pour la gestion de l'eau sur le territoire avec transfert des compétences à la CCRLCM en 2026.

**Objet : Composteurs :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les composteurs collectifs ont été installés par le Covaldem 11 le 18 décembre 2023. Le matériel a commencé à être distribué par le secrétariat afin de mener au mieux cette action. Un est situé avenue de l'Alaric et l'autre à côté des tris sélectifs à l'ancienne distillerie.

**Objet : Réunion publique changement de nom de rues :**

Suite au changement de nom de certaines rues en 2024, Monsieur le Maire souhaite recevoir en mairie les personnes impactées par ce changement de nom afin d'expliquer les procédures à établir. La date sera communiquée ultérieurement et les personnes informées individuellement.

**Objet : ONF OLD :**

Suite au contrôle de l'ONF le 7 décembre 2023, des mises en demeure vont être envoyées aux personnes concernées n'ayant pas réalisé en totalité les travaux prévus par la réglementation. Pour Mme Ulla JORGENSEN, le courrier sera envoyé une fois le nom de la curatelle connu. Les travaux doivent être effectués avant le 1er mars 2024 sous peine de poursuites avec toujours obligation d'effectuer les travaux.

**Objet : Semaine des 4 jours :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer à nouveau pour le maintien ou non de la semaine des 4 jours à l'école de Moux (le conseil d'école ayant déjà délibéré le 19.12.2023). Le conseil municipal décide de maintenir la semaine de 4 jours sur la commune.

**Objet : location logements communaux :**

Suite aux difficultés rencontrées pour l'entretien et la mise aux normes ainsi que la gestion de nos appartements, qui grèvent nos finances avec une gérance des plus compliquées.

Nous étudions plusieurs solutions avec possibilité éventuelle qu'un organisme nous soulage de toutes ces tracasseries et ce sans mettre en difficulté l'ensemble de nos locataires

La séance est levée à 18h55.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE

